

À GRANDE ÉCHELLE

CEE, MAPRIMERÉNOV' & MARCHÉ DE LA RÉNOVATION

L'action climatique s'intensifie au niveau de l'Europe en cette fin d'année. Le Parlement et le Conseil européens ont conclu notamment mi-décembre un accord sur la révision de la directive européenne sur la performance énergétique. Il prévoit une obligation d'impact carbone nul (zéro émission) pour les constructions neuves au sein de l'UE d'ici 2030.

Les propriétaires de bâtiments résidentiels existants devront quant à eux réduire de 16 % leur consommation d'énergie primaire d'ici 2030, et de 20 à 22 % d'ici 2035 selon l'accord.

En France, pendant ce temps, l'Assemblée s'attaque à une des pierres angulaires de la politique de rénovation énergétique. Souvent critiqué, jamais égalé, le Diagnostic de Performance Énergétique reste l'outil n°1 pour identifier les logements à rénover. Deux sénateurs ont déposé **une proposition de loi pour modifier son mode de calcul.**

Pour rappel, **le DPE indique la consommation d'énergie primaire des logements.** Actuellement, si le logement est chauffé au gaz ou à l'électricité, le calcul pour déterminer la consommation d'énergie primaire du logement n'est pas le même : **la différence tient au coefficient utilisé pour transformer la quantité d'énergie finale consommée en quantité d'énergie primaire.**



CONSOMMATION FINALE
X 2,3
= CONSOMMATION PRIMAIRE



CONSOMMATION FINALE
X 1
= CONSOMMATION PRIMAIRE

Ce coefficient est de 2,3 pour l'électricité et de 1 pour le gaz. La loi propose d'égaliser ces coefficients. **Les logements chauffés à l'électricité seraient en conséquence moins pénalisés et mieux classés.**

Cependant déjà, sans nouveau DPE, **les logements F et G deviennent plus rares en France,** d'après l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique. Leur nombre aurait **chuté de 7 % en 2023 !**

Est-ce là un effet de l'obligation de rénovation prévue par la loi Climat et Résilience ? C'est possible, aucune modification dans le DPE pouvant expliquer d'éventuels sauts de classe de certaines passoires n'étant intervenue en 2023. D'autant que si l'on en croit une étude récente de BigMat et OpinionWay, **les Français ont envie d'acheter des passoires thermiques et de les rénover !**

Pourtant, inutile de se réjouir trop vite... les causes de cette baisse restent inconnues. Surtout quand simultanément, les associations de lutte contre la pauvreté comme la Fondation Abbé Pierre annoncent que la précarité énergétique progresse en France en 2023...

Et il n'y a pas que sur le terrain des passoires thermiques que règne le flou ! Alors que **L'Agence Internationale de l'Énergie s'inquiète du risque de pénurie d'emplois dans l'énergie dans le monde**, en France, le Conseil d'Analyse Économique pointe **les effets limités de la transition écologique sur la création et la destruction d'emplois**. Qu'en sera-t-il vraiment ? **On fait le point sur notre blog avec un peu de data**.

En tout cas, en France, l'accélération des travaux se poursuit. Et le cru rénovation 2024 risque bien d'être un cru MaPrimeRénov' ! Outre le fait que l'Anah récupère la valorisation des CEE pour la rénovation globale, elle a signé un partenariat avec l'Agence nationale de cohésion des territoires pour élargir l'accès à l'information sur MaPrimeRénov' et la distribution des aides : **7 000 agents des Maisons France Services vont désormais rejoindre les conseillers France Rénov' dans ces missions**.

Par ailleurs, un projet d'arrêté prévoit **des modifications dans l'audit énergétique obligatoire lors d'une vente de passoire thermique en monopropriété**. **Le texte adapte l'audit aux caractéristiques du nouveau dispositif MaPrimeRénov'**. Pour rappel, un arrêté a récemment harmonisé les critères de l'audit obligatoire avec ceux de l'audit exigé pour bénéficier des aides MPR et CEE en cas de rénovation globale.

De plus, l'Agence nationale de l'habitat va fusionner ses aides Habiter sain et Habiter serein **dans une seule et unique nouvelle aide, baptisée "Ma prime logement décent"**. Cette aide, conçue pour lutter contre l'habitat indigne, financera des travaux dans **les logements en très mauvais état**. Elle financera jusqu'à 80 % du montant des travaux, plafonné à 70.000 €.

L'action de l'Anah est donc boostée à fond pour 2024 avec **un budget de 5 Mds d'euros** pour l'année. Pourtant, rappelons que **ce sont bien les CEE qui constituent la première aide financière aux travaux de rénovation aujourd'hui en France**. Le dispositif CEE serait même **3x plus performant que MaPrimeRénov'** d'après le dernier rapport de l'Inspection Générale des Finances sur nos aides à la rénovation.

À retenir également : **l'Anah a annoncé une baisse de 30 % des aides MaPrimeRénov' à l'installation de chauffage bois à partir du 1^{er} avril 2024**.

Enfin, **l'agence a décidé d'accorder un répit aux propriétaires de passoires thermiques qui pourront réaliser chez eux des travaux monogestes avec les aides MaPrimeRénov' jusqu'en juillet 2024 au lieu de janvier 2024**. Ensuite, ces aides seront fermées aux passoires thermiques.

Terminons avec le plus important en matière de rénovation des bâtiments : l'argent ! **Deux changements intéressants dans le financement des travaux d'économies d'énergie** sont à signaler en décembre. Le Parlement a voté des amendements au projet de loi de finances 2024 qui prévoient **l'instauration de la TVA à 5,5 % pour les travaux de raccordement à des réseaux de froid**.

Cette mesure devrait permettre de **limiter le recours à la climatisation dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique**. Un réseau de froid consomme 90 % de fluide frigorigène et 50 % d'électricité en moins et émet en moyenne 50 % de dioxyde de carbone en moins que son équivalent en climatiseurs.

Par ailleurs, le Haut Conseil de la Stabilité Financière a décidé **d'assouplir les règles de l'accès au crédit immobilier en cas de travaux de rénovation** : les emprunteurs avec un projet de travaux pourront désormais souscrire un prêt sur une durée de 27 ans **lorsque le montant des travaux représente seulement 10 % de l'opération au lieu de 25 % jusqu'à présent**.

PARTENAIRES

La formation OSCAR met en place un chatbot pour compléter les cours. Si les artisans ne trouvent pas de réponse dans le chatbot, ils sont redirigés vers un forum de discussions ou peuvent être recontactés par l'équipe OSCAR. Avec cet outil, OSCAR devient plus interactif. Pas d'excuses pour ne pas se connecter !